

Règlement du Club Mille-Pages

clubmillepages@gmail.com

COMPORTEMENT:

- La bibliothèque est un lieu de lecture, il doit rester silencieux. On ne chahute pas, on ne parle pas à haute voix mais on peut chuchoter.
- La bibliothèque doit rester propre, il est interdit d'y manger, d'y boire, de jeter des papiers ou autre chose par terre.
- Les fauteuils et les poufs ne peuvent pas être déplacés. Ils ont été positionnés de façon à ne pas gêner l'accès aux étagères.
- ➤ Toute personne entrant à la bibliothèque doit avoir les mains propres et une tenue correcte.
- Les livres de la bibliothèque appartiennent à tous, nous devons tous en prendre soin (ne pas corner les pages, ne pas déchirer les pages, ne pas tacher le livre...).
- Un livre consulté doit être remis à sa place.
- > Il est interdit aux enfants de fouiller dans les armoires et bureaux de la bibliothèque.
- Il est interdit d'écrire sur les livres, même pour compléter certains jeux, dans ce cas il faut demander une copie de la page concernée.

FONCTIONNEMENT:

- Les emprunts se font pour deux semaines maximum.
- ➤ Tout emprunt ou tout retour doit être enregistré à l'ordinateur. L'emprunt étant fait dans le cadre du Club Mille-Pages, le retour devra obligatoirement se faire dans ce cadre. Les élèves enregistrent leurs retours tout de suite en arrivant à la bibliothèque et leurs nouveaux emprunts en la quittant. Attention : Aucun ouvrage ne peut sortir sans avoir été enregistré.

- > Chaque enfant emprunte au maximum 2 livres dont une seule BD. Il faut qu'il ait obligatoirement rendu un ouvrage pour qu'il puisse en emprunter un autre.
- Avant de consulter un nouvel ouvrage, le précédent doit être rangé.
- > Le rangement des livres correspond à un classement précis, aussi les ouvrages doivent être rangés en tenant compte de ce classement. En cas de problème, demander à un adulte.
- ➤ En cas de perte ou détérioration d'un ouvrage, celui-ci devra être remboursé (forfait de 10€ par livre) ou remplacé par l'emprunteur (dernière personne figurant dans le logiciel). Pour cette raison, il est fortement conseillé de ne pas prêter le livre de la bibliothèque à une autre personne.
- > Un cahier de propositions d'achats est disponible à la bibliothèque.
- > Les nouveautés peuvent être empruntées.

En cas de non respect du règlement l'enfant sera exclu, momentanément ou définitivement de la bibliothèque.

Signature de l'enfant :

Signature du représentant légal :